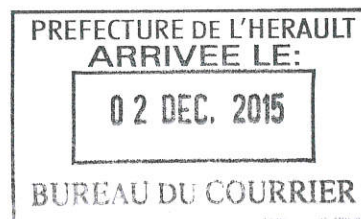


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 24
Date de la convocation : 24 novembre 2015



N° 15.11.30.01

L'an deux mille quinze et le trente du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme VIGNERON, MM GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, MACHERY, MM ALLOUCHE, MUNOZ, GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur en de M. BRAEMER
Mme THALY-BARDOL en faveur de Mme VIGNERON
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL
Mme MERLET en faveur de Mme PRIE
M. LOPEZ en faveur de M. LARGUIER
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

ABSENTS :
M. PINETON DE CHAMBRUN
Mme JULLIEN
Mme GAUZY-CHABLE
Mme PLAYS
M. BOUISSEREN

DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES SUPPLEMENTAIRES
ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

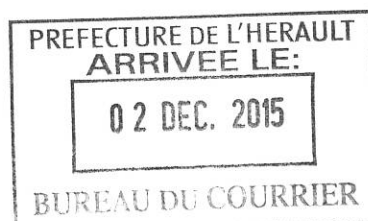
Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée, que dans sa séance d'installation d'avril 2014, le Conseil municipal approuvait le tableau du conseil municipal, le régime indemnitaire des élus et le montant détaillé des indemnités tels que décrits ci-dessous :

1/ Tableau du Conseil municipal

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL	
FONCTION	
	Maire
	1 ^{er} Adjoint
	2 ^{ème} Adjoint
	3 ^{ème} Adjoint
	4 ^{ème} Adjoint
	5 ^{ème} Adjoint
	6 ^{ème} Adjoint
	7 ^{ème} Adjoint
	8 ^{ème} Adjoint
	Conseiller Municipal Délégué
	Conseiller Municipal Délégué
	Conseiller Municipal Délégué

2/ Régime des Indemnités

REGIME DES INDEMNITES			
ENVELOPPE			
	% Indice brut 1015	Montant Annuel	Montant Mensuel
MAIRE	55%	25 089,70 €	2 090,81 €
8 ADJOINTS	22%	80 287,05 €	6 690,59 €
	TOTAL ENVELOPPE	105 376,75 €	8 781,40 €



3/ Détail des indemnisations

DETAIL DES INDEMNISATIONS ATTRIBUEES PAR RAPPORT AUX FONCTIONS			
FONCTION	% IB 1015	BRUT ANNUEL	BRUT MENSUEL
Maire	55 %	25 089.70 €	2 090.91 €
1 ^{er} Adjoint	17.6 %	8 028.70 €	669.06 €
2 ^{ème} Adjoint	0 %	0 €	0 €
3 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
4 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
5 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
6 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
7 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
8 ^{ème} Adjoint	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
Conseiller Municipal Délégué	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
Conseiller Municipal Délégué	17.6%	8 028.70 €	669.06 €
Conseiller Municipal Délégué	17.6%	8 028.70 €	669.06 €

Aujourd'hui, la majorité municipale, soucieuse de renforcer sa méthode de travail fait le choix de confier une délégation à deux conseillers municipaux supplémentaires, en l'occurrence messieurs Eugène GRAVIER et Alexandre LOPEZ.

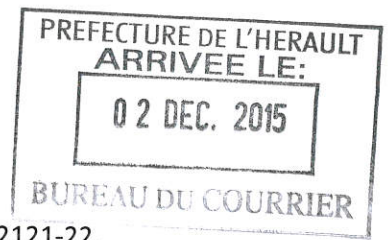
Ces délégations ont respectivement trait aux « travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux » et à la « prévention des risques majeurs et la sécurité routière ».

Il est précisé à ce stade que Messieurs Eugène GRAVIER et Alexandre LOPEZ renoncent à percevoir une quelconque indemnité pour ces missions et ce, durant le mandat

Afin de tenir compte de ces éléments mais également des différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal ces derniers mois, il convient d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités afférant.

NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

	FONCTIONS	NOM	PRENOM	INDEMNITES INDIVIDUELLES BRUTES MENSUELLES
	Maire	SAVY	Jean-Luc	2090.91 €
1	1er adjoint	BOUSQUEL	Jacques	669.06 €
2	2ème adjoint	LARGUIER	Jérôme	669.06 €
3	3ème adjoint	MICHEL	Béatrice	0 €
4	4ème adjoint	BRAEMER	Luc	669.06 €
5	5ème adjoint	THALY-BARDOL	Audrey	669.06 €
6	6ème adjoint	PINETON DE CHAMBRUN	Jacques	669.06 €
7	7ème adjoint	VIGNERON	Emmanuelle	669.06 €
8	8ème adjoint	MERLET	Hélène	669.06 €
1	Conseiller Municipal Délégué	GRÉPINET	Alain	669.06 €
2	Conseiller Municipal Délégué	GRAVIER	Eugène	0 €
3	Conseiller Municipal Délégué	CASTELL	Alain	669.06 €
4	Conseiller Municipal Délégué	ROESCH	Laurent	669.06 €
5	Conseiller Municipal Délégué	LOPEZ	Alexandre	0 €



IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

Vu la délibération n°14.12.17.12 en date du 17 décembre 2014 portant sur le non maintien de Madame Marie MACHERY dans ses fonctions d'adjointe au maire ;

Vu la délibération n°15.03.30.01 en date du 30 mars 2015 portant sur l'élection de Madame Emmanuelle VIGNERON au poste d'adjoint au 8^{ème} rang sur le tableau municipal ;

Vu le courrier du 15 septembre 2015, de Madame Marie-Pierre PASDELOU par lequel celle-ci remet sa démission de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire. Cette démission a été acceptée le 18 septembre 2015 par le représentant de l'Etat dans le département de l'Hérault ;

Vu la délibération n°15.09.28.01 en date du 28 septembre 2015, portant sur l'élection de Madame Hélène MERLET au poste d'adjoint au 8^{ème} rang sur le tableau municipal ;

Vu le courrier du 1^{er} octobre 2015 de Madame Béatrice MICHEL adressé à Monsieur le Maire portant sur le renoncement du versement de l'indemnité en qualité de maire adjoint durant le mandat d'élu communautaire au sein de Montpellier Méditerranée Métropole ;

Vu le courrier du 11 novembre 2015 de Monsieur Eugène GRAVIER adressé à Monsieur le Maire portant sur le souhait de renoncer à l'indemnité pour la mission de conseiller municipal délégué ;

Vu le courrier du 20 novembre 2015 de Monsieur Alexandre LOPEZ adressé à Monsieur le Maire portant sur le souhait de renoncer à l'indemnité pour la mission pour la mission de conseiller municipal délégué ;

D'APPROUVER le nouveau tableau du conseil municipal et les indemnités des élus ci-dessus ;

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 21/12/2015
et publication le